

ou autres sujets britanniques domiciliés normalement au Canada. Ils doivent être âgés de 16 ans mais avoir moins de 20 ans le 1^{er} janvier avant leur entrée. Les candidats du collège naval ne sont pas acceptés s'ils sont âgés de plus de 19 ans. Une norme élevée d'aptitude physique est imposée. Les candidats doivent posséder l'immatriculation senior dans la plupart des matières et subir un examen avant d'être admis. Les frais annuels d'enseignement aux deux collèges sont de cent dollars. Le versement pour la pension, les uniformes, les livres, le blanchissage, etc. est de \$450 la première année et de \$200 chaque année subséquente. Au cours de l'été, les officiers cadets sont rémunérés comme officiers subalternes et reçoivent logement et pension durant leur formation aux divers établissements de l'armée régulière dans le service choisi. Les demandes de renseignements doivent être adressées au Registraire de l'un ou l'autre collège.

1° *Royal-Roads*, Esquimalt (C.-B.), offre un cours de deux ans donnant droit à des commissions dans n'importe quel service. D'abord collège naval, *Royal-Roads* reste sous la direction de la Marine, mais il compte des instructeurs des trois services de même qu'une faculté académique professionnelle. Les diplômés peuvent retourner à la vie civile et poursuivre leurs études à l'université en vue d'y obtenir un grade, mais ils sont tenus d'accepter un brevet d'officier dans la Réserve du service qu'ils ont choisi. Sauf dans le cas de certaines nominations de la Marine, les gradués de *Royal-Roads* qui veulent obtenir un brevet dans les forces actives (permanentes) de l'un des services doivent poursuivre leurs études soit au Collège militaire royal, soit à une université canadienne, selon le corps ou la division du service choisi.

2° *Le Collège militaire royal*, Kingston (Ont.), offre un cours de quatre ans donnant droit à un brevet d'officier dans n'importe quel service. D'abord collège militaire, le Collège militaire royal continue à être administré par l'Armée mais il compte des instructeurs des trois services de même qu'une faculté académique professionnelle. Le Collège militaire royal a inauguré son premier cours à l'automne de 1948. Les gradués qui réintègrent la vie civile et poursuivent leurs études à l'université peuvent obtenir un diplôme au bout d'une année ou être acceptés dans d'autres professions comme les diplômés universitaires de la faculté des arts. Les gradués du Collège militaire royal qui ne poursuivent pas une carrière militaire doivent accepter un commandement dans la réserve d'un des services.

Collèges de formation avancée.—L'Armée canadienne et le Corps d'aviation royal canadien dirigent les collèges d'état-major mentionnés ci-après destinés à former les officiers d'état-major et les commandants, tandis que le Collège de la Défense nationale offre des facilités d'études avancées des problèmes de défense.

Le Collège de la Défense nationale, à Kingston (Ont.), est un collège supérieur dont l'objectif principal est de coordonner les mesures de défense avec la politique extérieure et la politique économique. Il a été inauguré le 5 janvier 1948; des officiers supérieurs des forces armées et des fonctionnaires des ministères du gouvernement étaient présents. Le cours, d'une durée de neuf mois, comprend l'étude des perfectionnements nouveaux et à prévoir de la science, de l'économie et de la politique internationale et de leurs effets sur la sécurité nationale. Au programme d'études figurent des conférences par des hommes en vue de tous les domaines de l'entreprise.